



Aux organismes fédéraux responsables

Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF

en vous priant de transmettre si nécessaire aux
services cantonaux concernés

Numéro de dossier: 521.45

Dossier traité par: Christoph Käser

Wabern, le 8 septembre 2020

Cadastre RDPPF Express n° 2020 / 02

Révision des recommandations «Dispositions juridiques et renvois vers les bases légales» et conversion en une instruction – consultation

Mesdames, Messieurs,

La stratégie du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière pour les années 2020 à 2023 ainsi que le plan de mesures associé comportent différentes mesures concernant de nouveaux contenus et de nouvelles fonctions. Ainsi, c'est sous la direction de l'Office fédéral de topographie swisstopo et avec la collaboration des cantons que les conditions-cadre et les exigences minimales relatives aux mesures suivantes :

- E – Etendre les contenus selon le droit fédéral,
- F – Etendre les contenus selon le droit cantonal,
- G – Publier les RDPPF en cours de modification et
- H – Publier des RDPPF avec effet juridique anticipé

doivent être élaborées d'ici à octobre 2020, puis édictées avant la fin de l'année 2020.

C'est dans le cadre de ces travaux que les recommandations existantes «Dispositions juridiques et renvois vers les bases légales» ont été complétées avec les nouveaux thèmes et les nouvelles fonctions, puis converties en une instruction.

La réactualisation de ce document (projet de texte, discussion approfondie, apport de compléments et adoption) a été entreprise par un groupe de travail composé de Lea Bernet (BE), Bastian Graeff (UR), Christian Katterfeld (BS) et Yves Maurer (ARE) ainsi que de Christoph Käser, Isabelle Rey et Rolf Zürcher (swisstopo tous trois). Et c'est à l'unanimité que la conversion de ces recommandations en une instruction a été décidée. Les résultats obtenus par ce groupe de travail ont également été pris en compte lors de la révision des instructions techniques portant sur le modèle-cadre, l'extrait statique, le service Web RDPPF et le DATA-Extract.



Vous trouverez le projet d'instruction «Dispositions juridiques et renvois vers les bases légales» sur le portail du cadastre RDPPF sous: www.cadastre.ch/rdppf → Aspects juridiques & publications → Cadastre RDPPF Express.

Vous voudrez bien faire parvenir vos commentaires à christoph.kaeser@swisstopo.ch pour le **vendredi 27 novembre 2020 au plus tard.**

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions chaleureusement par avance de votre collaboration toujours constructive.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF